



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 16 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 11 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame LEMOINE, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

22-053 ADHESION AU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Vu le code de la fonction publique,

Vu le code du Service National, et notamment ses articles :

- L111-1 relatif à l'accomplissement obligatoire du Service National Universel (SNU) ;
- L111-2 relatif aux obligations composant le Service National Universel (SNU) ;
- L112-1 et suivants relatifs au champ d'application du Service National Universel (SNU) ;
- L113-1 et suivants relatifs au recensement ;

Vu le contrat d'engagement en mission d'intérêt général (MIG) du Service National Universel (SNU) ;

Le Service National Universel (SNU) qui s'adresse aux jeunes, âgés de 15 à 17 ans, consiste à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, promouvoir la notion d'engagement et favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Ce service national universel est un dispositif qui vise à faire découvrir aux jeunes de nouveaux horizons, que ce soit en termes de territoires, de personnes, d'activités ou d'engagement.

Ce dispositif se décline en 3 phases dont 2 obligatoires :

- ✓ Le séjour de cohésion : des jeunes âgés de 15 à 16 ans participent pendant deux semaines à un moment de vie collective en dehors de leur département d'origine ;
- ✓ La mission d'intérêt général : une association, une administration ou un corps uniforme accueille les jeunes pour une durée minimum de 84 heures (hors temps scolaire) réparties au cours de l'année suivant le séjour de cohésion.

La mission doit s'inscrire dans des thématiques telles que la défense et mémoire, la sécurité, la solidarité, la santé, l'éducation, la culture, le sport, l'environnement et développement durable, la citoyenneté.

Chaque jeune de 16 ans à 25 ans peut ensuite poursuivre son engagement volontaire pour une durée de 3 mois à 1 an selon les mêmes modalités que la mission d'intérêt général. Cet engagement peut prendre par exemple la forme du service civique.

La commune propose également un soutien financier de 150 euros correspondant aux frais de restauration et de transport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** la commune de Bernières-sur-Mer à adhérer au dispositif du Service National Universel et d'accueillir au sein de sa structure des jeunes volontaires pour des missions d'intérêt général ;
- **VOTE** un soutien financier pour chaque jeune en leur versant 150 euros pour leurs frais de restauration et de transport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions d'engagement et l'ensemble des documents y afférent.

Vote : Pour : 16

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI



PREFECTURE DU CALVADOS

23 JUN 2022

COURRIER